

L'agriculture : une piste pour la valorisation des coteaux ?

Le 14 novembre dernier, la commune a réuni les propriétaires de parcelles situées dans les coteaux. L'objectif ? Leur présenter l'intérêt qu'ils pourraient trouver dans la création d'une Association Foncière Agricole (AFA). Le chemin est encore long, les avis demeurent partagés, mais la dynamique est lancée. Et à terme, les coteaux pourraient en partie retrouver leur paysage d'antan. Explications.



Vue des coteaux en 1914 et en 2012. La fermeture des prairies au profit des espaces embroussaillés et boisés est flagrante.

Un périmètre qui s'étend de Montfort jusqu'au Fragnès. Des parcelles de toutes tailles, tantôt boisées, tantôt en friches, tantôt préservées et cultivées pour un quart d'entre elles. Plus de 300 propriétaires fonciers concernés. Et en toile de fond, un phénomène qui prend chaque année de l'ampleur : l'avancée de la forêt et la fermeture progressive de terres jadis exploitées. C'est ce constat que les élus, accompagnés d'Hervé Weisbrod, représentant de la Chambre d'agriculture de l'Isère, ont souhaité faire partager aux nombreux propriétaires. « En 50 ans, des zones entières se sont boisées, a rappelé le Maire, Philippe Lorimier. Pourtant il est encore possible de valoriser ce secteur en développant son potentiel. »

Des enjeux à prendre en compte

Un potentiel économique d'abord. Défrichés et entretenus, ce sont près de 50 hectares qui pourraient être rendus à l'agriculture. Pour la vigne, comme autrefois, mais aussi pour le pâturage, la trufficulture ou bien encore l'apiculture. Autre enjeu : la lutte contre le risque incendie dans un secteur deux fois sinistré ces dix dernières

années. Le débroussaillage garantirait une zone tampon entre la forêt et les habitations. La biodiversité aussi serait préservée, là où les taillis d'acacias qui se développent la mettent à mal. Enfin, le cadre paysager, transformé au cours des dernières décennies, retrouverait en partie son aspect d'antan.

Une association de propriétaires

Comment faire alors pour répondre à ces enjeux, dans un contexte de morcellement des terres et face à une multiplicité de propriétaires ? La solution : créer une Association Foncière Agricole. « C'est l'outil juridique adapté à la situation » a prévenu le Maire. Dans la salle du Conseil, d'aucuns ont déjà étudié la question et semblent favorables. D'autres plus circonspects demandent des explications. Serions-nous revenus au temps du remembrement, voire, pour les plus sceptiques, à l'aube d'une expropriation ? « Bien sûr que non » a rassuré l'édile. « La constitution d'une AFA ne remet pas en cause le droit de propriété. Par ailleurs il s'agira de préserver les activités déjà existantes. L'association syndicale est constituée de propriétaires. Ce sont eux qui regroupent leurs terres afin de les mettre à disposition d'agriculteurs. » Mais en échange de

quoi ? « Éventuellement d'un fermage, a repris Hervé Weisbrod. Mais surtout, la remise en état des terrains augmentera de facto leur valeur. D'où l'intérêt d'une telle démarche, sans oublier la prise en compte des questions d'accès aux parcelles et d'accès à l'eau. » Enfin, pour apaiser d'éventuelles craintes, le Maire s'est montré clair : « cette zone restera agricole et non urbanisable. L'objectif vise seulement à permettre l'activité agricole. »

Et maintenant ?

Restait la question du calendrier de mise en œuvre, à condition bien entendu qu'une majorité de propriétaires adhère au projet. Un groupe de pilotage constitué de volontaires devrait voir le jour. Suivrait une enquête publique, préalable obligatoire à la signature de l'arrêté de création par le Préfet. « D'ici là nous aurons l'occasion de nous revoir ! » a souri le Maire. La route est encore longue, certes, mais ce projet, s'il se concrétise, est déjà un atout pour les générations futures. ■

Renseignements :
Tél. 04 76 08 98 65
aurensan.y@ville-crolles.fr